

LYCÉE MARIETTE
MDL
MAISON DES LYCÉEN.NES
JUSTIFICATIF DE L'ELECTION

Objet de la procédure :

La maison des lycéen.nes du lycée mariette, association de loi 1901, a organisé par décision de son bureau, les élections de son conseil d'administration pour la session 2021-2022 ayant pour programme : « poursuite et attractivité ».

Selon les statuts, et le règlement intérieur de l'entité, les élections sont clause (Ref : PEADCA2122.1) :

1. *Ermelinde-Edda Caux*
2. *Louisa Derbez*
3. **(ex aequo).** *Lilou Henon*
4. **(ex aequo).** *Pierre Pomedio*
5. *Winnie Kamanooko*
6. *Pauline Dumont*
7. **(ex aequo).** *Amélia Baeyaert*
8. **(ex aequo).** *Lola Malfoy*
9. **(ex aequo).** *Mathis Trichot*
10. *Léa Butel*
11. *Lou Perard*

Les résultats sont annoncés présentement au public : les élus signent ce justificatif de l'élection. Ainsi en posant leur signature, ils s'engagent à respecter l'association et ses lois, dans leurs globalités. Ils sont alors membre du conseil d'administration pour la session auquel ils ont porté leur candidature.

Lors des réunions prochaines du CA, les mandataires de l'association pourront effectuer un vote en interne afin de déterminer les membres vices (vice-secrétaire et vice-trésorier.e) les élus vices seront écrits aussi sur le Justificatif de l'élection (ayant pour référence **N° JDE2122.2**)

Références réglementaires :

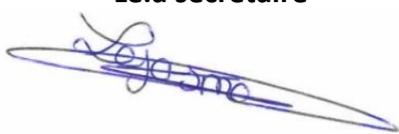
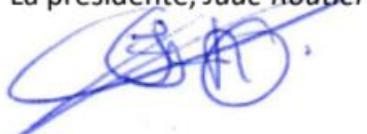
Statuts de l'association ; 2020-2021

Règlement intérieur de l'association ; 2020-2021

La loi du 1er Juillet 1901 et la liberté d'association ; 1901

Décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ; 1901

En signant ce document, les trois membres mandataires de l'association, ainsi siégeant au bureau, attestent la fin de la procédure annuelle.

<p>Le.a secrétaire</p> 	<p>La présidente, Jade Routier</p> 	<p>Un membre du C.A.</p>
---	---	--------------------------